

Où m'adresser ?

À la mairie du domicile

Pièces à fournir

- Carte nationale d'identité
- Livret de famille
- Justificatif de domicile

Repères :

Démarche effectuée par le jeune à 16 ans.

Lire aussi :

[Plus d'informations sur le recensement citoyen](#) ^[1]

Source URL: <https://www.chanteloup-les-vignes.fr/article/recensement-militaire>

Liens

[1] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>